

5.4 PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer le transfert de la propriété, le cédant et la relève peuvent s'entendre sur un montage financier qui regroupera diverses sources de financement. Un choix réfléchi qui tiendra compte à la fois des produits de financement offerts, de la situation financière et des caractéristiques de l'entreprise ainsi que des projets à venir. Le succès du transfert de votre entreprise reposant sur ces choix, nous vous invitons à explorer l'ensemble des produits offerts et à vous renseigner sur leurs caractéristiques.

Les prérequis à votre plan de financement sont entre autres :

- votre bilan personnel ;
- le plan de développement stratégique de votre entreprise ;
- une évaluation la valeur marchande de votre entreprise ;
- le choix d'une équipe d'experts en transfert d'entreprise ;
- la mise au point de diverses stratégies concernant le transfert de propriété de votre entreprise ;
- une évaluation de vos besoins financiers personnels ;
- le choix du scénario de transfert de votre entreprise.

La réalisation de ces prérequis vous permettra de réaliser un montage financier qui respectera vos volontés, assurera votre sécurité financière et sera en phase avec vos besoins personnels, familiaux et les besoins de l'entreprise.

Sept sources de financement :

1. Un prêt sur actifs, accordé directement par votre institution financière, pour lequel les actifs de l'entreprise sont offerts en garantie. Le prêt peut être ou non assorti d'une garantie gouvernementale.
2. Un prêt ou des subventions liées à des programmes gouvernementaux.
3. Les fonds personnels de la relève c'est-à-dire ses épargnes individuelles, le capital dont il dispose. La relève peut aussi emprunter personnellement au moyen d'une hypothèque sur sa résidence ou de ses autres biens. La mise de fonds est souvent principalement utilisée pour l'achat d'un premier bloc d'actions.
4. Un solde de prix de vente que le vendeur est prêt à conserver dans l'entreprise et qui lui sera remboursé progressivement en fonction de certaines ententes comme une convention de rachat d'actions sur plusieurs années.
5. Les fonds d'investissement, généralement d'une société de capital de risque, qui devient actionnaire sans prise de contrôle et dont la participation peut être rachetée après un certain nombre d'années, quand la situation financière de l'entreprise le permet.
6. Un financement subordonné à une autre dette qu'une institution financière accorde à des conditions plus souples que celles consenties pour un emprunt traditionnel.
7. Une débenture, soit un prêt non garanti qui comporte aussi des conditions souples, par exemple un moratoire sur le remboursement du capital pour un certain nombre d'années, une clause de conversion, etc.